

Séance du 16 février 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Touraton, Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à Mme Touraton, M. Gastambide à M. Jaussaud, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **CULTURE ET PATRIMOINE** - Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de Monsieur Gérard Angélique.

Monsieur Gérard Angélique propose de faire don d'un portrait en buste, que Marie Sallaberry, femme de chambre au château de Larraldia à Villefranque, a fait réaliser en 1857 (Ecole Française du 19^{ème} siècle) à Villefranque, après son mariage avec Jean Larrau, préposé aux douanes.

Inséré dans un cadre doré d'origine, le tableau présente une jeune femme coiffée du foulard traditionnel des Basquaises de l'époque. Ce n'est pas la valeur picturale qui donne son intérêt à cette oeuvre mais la représentation d'une femme de la campagne employée comme domestique dans une maison bourgeoise de la Côte Basque dont le statut social s'améliore grâce à son mariage avec un fonctionnaire de l'Administration française (les douanes ayant alors une importance considérable à la frontière franco-espagnole).

Ce portrait austère, d'une valeur d'assurance de 2 000 € (deux mille euros), trouvera sa place dans la salle des costumes du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, à côté des foulards anciens exposés qui sont du même type que celui porté par Marie Sallaberry sur ce tableau. Une légère restauration de la couche picturale est à prévoir.

Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le syndicat mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, et sous réserve de l'avis de la commission scientifique régionale des Musées de France, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter ce don pour le musée et de remercier, au nom de la Ville, Monsieur Angélique.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.